

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 13
votants : 13
pouvoirs : 00

Date de convocation :
02 septembre 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le jeudi 09 septembre 2021 à 20 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Thierry SAINTLOS, Maire de Le Chay.

Présents : M SAINTLOS Thierry, Maire, M. MALISSEN Jean-Claude, M. REMBERT Cyril, Adjoint, M. BERTHELOT Patrick, Mme CORBINEAU Véronique, Mme ENARD Christine, Mme FAURE Frédérique, Mme GAUTIER Violette, M. GAUVRIT Christian, M. GIRAUD Laurent, Mme GUÉRIN Nathalie, Mme HOLLFOTH Sandrine et M. LANSADE Christophe.

Absent excusé : M. SCOTTO René.

Secrétaire de séance : M. LANSADE Christophe.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2021 ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme Pascale DUTREUILH en qualité de Conseillère Municipale, de la vacance d'un siège de conseiller municipal suite à cette démission et de la nouvelle composition du Conseil Municipal, désormais composé de 14 membres.

Vote à l'unanimité.

2. VOIRIE

Le Conseil Municipal décide de désigner l'entreprise "COLAS SUD 17" de Royan, titulaire du marché de travaux de voirie pour l'"Aménagement de la Rue de la Bouteillerie" pour un montant de 69 497,30 € ht, soit 83 396,76 € ttc et d'affermir la tranche ferme pour un montant de 39 027,00 € ht, soit 46 832,40 € ttc ;

Vote à l'unanimité.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de programmer l'opération "Aménagement du terrain communal", comprenant la réhabilitation d'une grange en salle associative et la création d'un city-stade et de confier le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué par David CAILLAUD, Architecte DPLG à Royan, et la Sarl EDLC, économiste à Royan, pour un forfait provisoire de rémunération de 9,70 % du montant global de l'opération estimé à 310 000 € ht

Vote à l'unanimité.

4. TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve le montant d'un avenant en moins-value de - 268,37 € ht, concernant le lot n°6 "Menuiseries Extérieures" attribué à l'entreprise SIFAP de Royan (travaux en plus-value pour la fourniture et la pose de cylindres permettant d'ouvrir plusieurs portes. Moins-value pour la non fourniture de butées de porte en inox et d'un film semi-opaque avec motif sérigraphié). Le montant du lot n°6 s'établit désormais à 21 137,13 € ht et l'ensemble du marché de travaux à 385 928,11 € ht.

Vote à l'unanimité.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société SODISROY concernant une remise de 5% en carte cadeau sur la valeur totale annuelle des achats réalisés au Centre Leclerc de Royan et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, en particulier la convention de partenariat à intervenir entre les parties.

Vote à l'unanimité.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES

L'Assemblée Municipale prend note du recrutement de Mme Caroline MOREAU au secrétariat de la mairie pour pallier à l'absence de Marie-Claire BARTOLI, en congé de longue maladie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
Thierry SAINTLOS.